



**La Communauté française approuve  
les statuts de la Sonuma, qui sera chargée  
de numériser et de commercialiser  
les archives audiovisuelles de la RTBF**

Fadila Laanan, la ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, a fait approuver ce vendredi par le gouvernement de la Communauté française les statuts, le pacte d'actionnaires et le plan financier de la Société Anonyme de numérisation et de commercialisation d'archives audiovisuelles, la Sonuma.

Pour rappel, sur proposition de Fadila Laanan – et en présence de Jean-Claude Marcourt, ministre de l'Economie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine de la Région wallonne – le gouvernement de la Communauté française avait marqué son accord, le 4 juillet 2008, sur les modalités de la participation de la Communauté française au capital de la Sonuma, créée en partenariat avec la RTBF et la Région wallonne. Le gouvernement de la Communauté française avait, ainsi, confirmé son accord de principe du 27 juin dernier quant à la participation de la Communauté française au capital de la S.A. Sonuma.

Et c'est le 3 juillet dernier, sur proposition de Jean-Claude Marcourt, qui est à l'origine de cette initiative au niveau wallon, que le gouvernement de la Région wallonne avait approuvé le schéma de création de cette filiale commune entre la Région wallonne, la RTBF et la Communauté française.

**Un patrimoine à préserver et valoriser**

La création de la S.A. Sonuma résulte de la nécessité, pour la RTBF, de préserver et valoriser au mieux ses archives audiovisuelles, véritable patrimoine, afin de lutter contre la dégradation progressive de certains supports physiques avec le temps et afin d'affirmer sa présence dans le secteur des nouveaux médias. Jusqu'ici, seules des initiatives ponctuelles et limitées avaient pu être prises, notamment dans le cadre de la commémoration de l'Expo 58.

La RTBF a trouvé dans la Région wallonne le partenaire financier qui lui permet ici de franchir un cap que le subside annuel récurrent de la Communauté française pour la numérisation ne lui avait pas encore permis d'atteindre. Outre la sauvegarde d'un patrimoine important, il s'agit aussi pour la Région wallonne de saisir cette

opportunité pour développer une nouvelle activité et une expertise dans le métier de la numérisation d'archives audiovisuelles et dans sa valorisation économique.

Quant à l'implication de la Communauté française, qui garantit le maintien de son patrimoine culturel audiovisuel dans le giron d'une structure associant, à la fois, les francophones de Wallonie et de Bruxelles, elle résulte très logiquement à la fois du Contrat de gestion de la RTBF, qui impose un rôle important à celle-ci en matière de sauvegarde et de protection de ce patrimoine, et du Plan de Préservation et d'Exploitation des Patrimoines (ou Plan PEPs), adopté en octobre 2007 par le gouvernement de la Communauté française.

La création de la Sonuma, qui va permettre la sauvegarde d'un patrimoine culturel commun aux Wallons et aux Bruxellois, rencontre par ailleurs pleinement les objectifs de collaboration et de transversalité entre niveaux de pouvoir mis en exergue dans le cadre des Etats Généraux de la Culture, initiés par Fadila Laanan. Et l'implication de la RTBF dans la numérisation du patrimoine historique de la Communauté française Wallonie-Bruxelles, dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan Peps, confirme une fois encore le rôle moteur de la RTBF qui, comme le spécifie son Contrat de gestion négocié par Fadila Laanan, se doit de conforter son rôle de pôle d'excellence de l'audiovisuel public en Communauté française.

### **La répartition du capital**

La S.A. Sonuma, au capital de 40 millions d'euros, sera détenue à 50% par la Région wallonne, 40% par la RTBF, 10% par la Communauté française.

Elle sera établie à Liège, à terme dans les locaux du nouveau siège de la RTBF, et en attendant au Palais des Congrès de Liège.

La RTBF lui apporte en capital la propriété physique de ses supports d'archives ainsi que du matériel, pour une valeur conventionnelle de 16 millions d'euros. Tandis que les apports en numéraire se montent à 20 millions pour la Région wallonne et à 4 millions pour la Communauté française.

Il est par ailleurs convenu que la Région wallonne et la Communauté française concèdent une option préférentielle de rachat de leurs parts à la RTBF, pour que celle-ci puisse, le cas échéant, récupérer la maîtrise entière de son fonds d'archives au cas où la Région wallonne ou la Communauté française souhaiteraient se retirer du projet. En outre, les parties s'engagent à veiller à ce qu'une présence bruxelloise soit significative dans la représentation de la RTBF et de la Communauté française au sein du conseil d'administration de la S.A. Sonuma.

### **Contact:**

**Pascal Sac** - Porte-parole

Cabinet de Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel de la Communauté française

Place Surllet de Chokier, 15-17 - 1000 Bruxelles

Tél. : +32/(0)2/213.17.00

Gsm : +32/(0)477/252.285

E-mail : [pascal.sac@cfwb.be](mailto:pascal.sac@cfwb.be)

Internet : [www.laanan.cfwb.be](http://www.laanan.cfwb.be)